

Intitulé :	Code :
RESPONSABLE CONSTRUCTION ROUTE	Code ROAME
Appellations :	
Chargé de construction des routes et ouvrages d'arts,	

CONDITIONS GENERALES

DEFINITION :

Le(la) responsable construction route est chargé(e) de la réalisation de tout ou partie des ouvrages liés à la construction ou à la réfection de routes, chaussées, ponts et de leurs dépendances (bordures (incluant évacuations d'eau), parcs à bois, embarcadères, etc.) selon les règles de sécurité et les procédures de travail définies par l'entreprise. Avec le chef d'exploitation, il/elle élabore le tracé des routes principales, des routes secondaires de saison sèche et de saison de pluies, et décide de l'emplacement des ponts et de passages avec buses. Avec le chef de chantier il/elle décide de l'emplacement et de la taille des parcs à bois et de la logistique nécessaire pour évacuer les bois abattus à l'avance de la route.

Il(elle) gère une ou plusieurs équipes de travail, dans lesquelles on trouve des pisteurs, des abatteurs, des conducteurs de différents types d'engins, des chauffeurs de camion et des manœuvres. Le(la) responsable route peut également lui(elle)-même conduire des engins de travaux publics, et connaît donc parfaitement leurs capacités potentielles et restrictions pour un usage en sécurité.

CONDITIONS GENERALES D'EXERCICE :

Le métier de responsable construction route s'exerce principalement sur des chantiers de routes au sein des concessions forestières. Il peut parfois impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours. En fonction de situations imprévues (comme des inondations ou glissements de terrain) il peut s'exercer tous les jours de la semaine et être soumis à des astreintes ou exiger de travailler dans l'urgence. Il peut également impliquer le port de charges. La proximité des engins et de charges lourdes oblige le(la) responsable construction route à porter des équipements de protection individuelles.

En situation d'isolement en forêt, le confort est parfois précaire ; et le travail peut s'effectuer dans des conditions d'urgence qui peuvent être compliquées par des intempéries. Le métier connaît aussi des challenges, par exemple lors de la construction de grands ponts ou la création et l'entretien des routes dans des zones à fort relief.

Le(la) responsable construction route travaille sous la hiérarchie du chef d'exploitation.

CONDITIONS D'ACCES AU METIER :

Les responsables construction de route sont souvent titulaires d'un diplôme de niveau 5 (ex : BTS travaux publics) et disposent d'une expérience de plusieurs années sur des chantiers d'exploitation forestière, au sein d'une équipe de construction de route.

COMPETENCES TECHNIQUES DE BASE (OU COMMUNES) :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Parfaite connaissance de topographie et de lecture de cartes ✓ Savoir utiliser des outils comme un boussole, un GPS, appareils de mesure topographique ✓ Guidage d'engins de chantier ✓ Lecture de plan, de schéma ✓ Parfaite connaissance de construction de routes forestières, incluant évacuations d'eau et construction de routes en flanc | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Parfaite connaissance des méthodes de construction de ponts forestiers à impact environnemental réduit ✓ Usage des différents engins utilisés pour la construction de routes (niveleur, chargeur, pelleteuse, bulldozer, décapeuse) ✓ Techniques de traçage ✓ Règles et consignes de sécurité |
|---|--|

Compétences associées

- ✓ Gestion des ressources humaines
- ✓ Gestion des ressources matérielles
- ✓ Impacts environnementaux des routes et des œuvres d'art
- ✓ Organisation efficace du travail

Capacités liées à l'emploi

- ✓ Travail en équipe
- ✓ Délégation de tâches
- ✓ Animation et motivation d'une équipe
- ✓ Gestion de stress et respect des délais
- ✓ Vigilance et rigueur
- ✓ Capacité de transmission des connaissances

Intitulé :

RESPONSABLE CONSTRUCTION ROUTE

Code :

Code **ROAME**

Photo

Appellations :

Chargé de construction des routes et ouvrages d'arts,

- ✓ Respect des normes de sécurité
- ✓ Capacité de communication et d'échanges d'informations

CONDITIONS SPECIFIQUES :

Activités spécifiques	Conditions particulières du travail	Lieux d'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Superviser les opérations de tracé de routes ✓ Assurer le suivi de création, réouverture et ensoleillement des routes et des parcs à grumes par les moyens des engins. ✓ Manager et organiser le travail de ses équipes ✓ Planifier et organiser les travaux de terrain ✓ Sécuriser le chantier et ses abords (signalisation, balisage, déviations, ...) et établir les modalités de rotation des engins selon les contraintes du terrain ✓ Positionner des repères d'ouvrages sur un chantier ✓ Réaliser des travaux de construction, aménagement et entretiens des ponts et des buses ✓ Faire remblayer l'excavation et compacter les tranchées ✓ Rechercher les carrières de latérite et les gérer conformément aux procédures internes de l'entreprise ✓ Organiser la collecte et le transport des matériaux d'extraction et les déblais ✓ Faire répandre la latérite, les granulats, les gravillons ou les déblayer 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail sous pression ; ✓ Travail en isolement ; ✓ Port d'équipements de protection comme un gilet de sécurité, des bouchons d'oreilles, un casque et des chaussures de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Chantier forestier